
CAP Locale Conjointe du 4/11/2011

Liste d'aptitude de C en B et de B en A

Vos élus ont siégé le 8/11/2011, pour la 1ère fois en CAP Locales conjointes pour aborder l'élaboration des Listes d'Aptitude de B en A et de C en B.

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires a réussi à abonder la liste des dossiers « Excellents » de C en B qui seront examinés au niveau national. Deux de nos collègues intègrent donc d'ores et déjà cette liste, ainsi qu'une autre personne ajoutée directement par la Direction. Sur les 23 personnes proposées, 20 sont certaines d'obtenir une promotion puisqu'il s'agit du quota défini par la Centrale.

De B en A, la liste des excellents a également été majorée d'un dossier supplémentaire par filière (soit 3 au lieu de 2 pour la filière fiscale et 2 au lieu de 1 pour la filière GP).

Nous déplorons toutefois d'une autre organisation syndicale, qu'elle ait la prétention de comparer les agents entre eux et propose même de déclasser des dossiers que la Direction avait jugé « Excellents ».

Le travail de l'Union a permis de positionner quelques dossiers "à revoir" en "très bons", ce qui augure une suite favorable pour nos collègues pour les années à venir. Nous regrettons que la Direction soit si frileuse sur le nombre retenu en "très bons".

Sachez enfin qu'une réunion préparatoire a été organisée par la Direction quelques jours avant la CAP Locale de C en B. Cette réunion informelle n'est pas suivie d'un procès verbal et nous refusons par conséquent d'y participer. Nous avons cependant décidé d'envoyer trois élus comme « *observateurs* ». Nous avons été très choqués que des dossiers aient été évoqués y compris pour les déclasser. Nous demandons instamment à la Direction de cesser ces pratiques non prévues par les textes.

Retrouvez la déclaration liminaire lue en séance au verso.

Rappelez vous que la liste d'aptitude se prépare individuellement dès l'entretien de notation. Soyez vigilant et n'hésitez pas à nous contacter en cas d'interrogation.

Vos représentants A et B ayant siégé:

- **Filière Gestion Publique**

Jean-Pascal BIVILLE, Monique VAILLANT, Patricia BERNAUD, Françoise LEPILEUR, Claude JOUVIN-FAUVEAU

- **Filière Fiscale**

Michèle HUET, Chantal LEPOULTIER, Jack SAUVAGE, Agnès BRAUNSHAUSEN, Brigitte FREYSS, Christophe CUSSET, Eric BLOHORN, Jean-Luc GUERNET

CAP Locale du 4/11/2011 - Liste d'aptitude

Déclaration liminaire

Cette CAP Locale est la première à aborder un processus harmonisé en matière de règles de gestion.

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts modifie les repères statutaires connus par les agents et bouleverse les contours des CAP Locales et Nationales. Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, il est fondamental que l'administration apporte aux agents toutes les informations nécessaires quant aux conséquences individuelles des modifications statutaires.

De plus, l'Union dénonce les disparités existantes en matière de liste d'aptitude. En effet, en fonction des pratiques et conceptions locales, les agents ne sont pas traités en équité sur l'ensemble du territoire. Pire, en fonction des postes occupés, les agents ont, plus ou moins, de chance de voir leurs candidatures à la liste d'aptitude retenue. Ceci est par ailleurs renforcé par les injustices et disparités du système de notation. C'est pourquoi, nous dénonçons le poids et le rôle des critères subjectifs dans le processus de liste d'aptitude.

Nous évoquerons donc les situations individuelles et nous démontrerons qu'au regard des parcours et des acquis professionnels, le vivier des agents disposant des qualités requises pour être promus est bien plus important que celui prévu par l'administration. L'Union refusera toutes discussions sur le positionnement des agents dans le classement au mérite des candidats, discussions qui sont au demeurant proscrites par l'administration centrale.

Enfin, l'Union réaffirme l'importance de ne pas pénaliser les agents en fin de carrière au motif qu'ils n'auraient pas de carrière à dérouler dans leur futur grade, d'autant que suite à la réforme sur les retraites, l'âge de départ est reculé.

L'Union dénonce :

- **les aspects subjectifs de la liste d'aptitude,**
- **l'absence d'homogénéité dans l'élaboration des listes d'aptitudes,**
- **le fait que toutes les candidatures ne soient pas soumises à l'examen de la CAP Nationale,**
- **les conséquences de la « culture du mérite » en matière de conditions de travail et d'ambiance professionnelle,**
- **les choix opérés par l'administration centrale en matière d'équilibre entre concours, examens professionnels et listes d'aptitudes.**

Toutes ces raisons conduisent les élus de l'Union SNUI SUD Trésor à se prononcer contre le projet qui est soumis au vote de la CAP Locale de liste d'aptitude.

L'Union déplore la convocation par « l'Administration » d'une réunion préparatoire où certains dossiers ont été évoqués en dehors de tout procès verbal, et pire pour lesquels la Direction s'est engagée à revoir sa position. Nous demandons la tenue d'une vraie CAP Locale pour une étude de tous les dossiers qui garantisse l'égalité de traitement de chaque agent postulant.

Par ailleurs, nous demandons instamment à la Direction de communiquer vers tous les agents du département sur la grave irrégularité qui a entaché le scrutin des élections professionnelles d'octobre 2011 dans le Calvados. Cette demande sera effectuée chaque fois que possible tant que nos collègues n'auront pas tous été informés de l'inéligibilité d'une tête de liste sur la CAPL 3.